



# RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE SAND POND



Réserve nationale de faune de Sand Pond

## Pourquoi la réserve de Sand Pond est-elle si particulière?

La réserve de Sand Pond fut la première réserve nationale de faune (RNF) du réseau des RNF d'Environnement Canada en 1978. Le retrait du réseau de drainage de cette ancienne zone destinée à la production commerciale de canneberges a permis la restauration de la zone humide. En plus de l'étang, la réserve nationale de faune de 531 hectares compte une tourbière, un champ en friche et des habitats forestiers et de landes. La réserve de Sand Pond sert de halte migratoire et de zone de nidification à une sauvagine diverse et à plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs.

Reconnue comme une zone importante pour la sauvagine de la Nouvelle-Écosse, la réserve nationale de faune de Sand Pond offre :

- un habitat de rassemblement automnal pour les volées de **Sarcelle d'hiver**, de **Bernache du Canada** et de **Canard noir**;

- un habitat de nidification pour le **Butor d'Amérique** et la **Bécassine des marais**;
- un excellent habitat de reproduction et de nidification pour des oiseaux terrestres comme la **Gélinotte huppée** et la **Bécasse d'Amérique**, et pour des oiseaux chanteurs comme les espèces de paruline et de roselin;
- un lieu d'habitation pour de nombreuses espèces de mammifères telles que le **coyote**, le **lynx roux**, le **cerf de Virginie** et l'**ours noir**.

Le **Canard noir** fait une plus grande utilisation de la réserve nationale de faune que les autres espèces : on en a observé jusqu'à 2000 au début de l'automne.

## Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche

et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leur habitat. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM, qui couvrent une superficie d'environ 12 millions d'hectares au Canada.

## Que puis-je faire dans la réserve de Sand Pond?

La réserve de Sand Pond est ouverte au public qui peut se livrer à des activités telles que l'observation de la faune, le canotage, la randonnée pédestre, le ski et la cueillette de baies. La pêche, la chasse et le piégeage sont autorisés (soumis aux règlements provinciaux et fédéraux), mais les véhicules hors route et tout-terrain sont interdits afin de protéger les espèces sauvages et leurs habitats.



Canard noir



Crapaud d'Amérique

## Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada – Région de l'Atlantique  
Service canadien de la faune  
17, rue Waterfowl  
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 4N1  
1-800-668-6767  
courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)  
[www.ec.gc.ca/ap-pa/](http://www.ec.gc.ca/ap-pa/)

## Où est la réserve de Sand Pond?



ISBN : 978-0-660-21357-6  
N° de cat. : CW66-350/2013F-PDF  
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca).  
Photos : C. MacKinnon © Environnement Canada sauf Grand Héron (en couverture) I. Parsons © Environnement Canada  
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2014

